

**LA CONSEILLERE D'ETAT
PRESIDENTE DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL**

VU le code de justice administrative, en son article R.226-5 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont désignés pour assurer le greffe des audiences et l'exécution des actes de procédure les agents du greffe suivants :

Madame Aline BAILLY, adjointe administrative principale 2^{ème} classe
Monsieur Olivier BAILLY, adjoint administratif principal 2^{ème} classe
Madame Nadine BASSO, adjointe administrative principale 2^{ème} classe
Madame Sylvie BLAISE, adjointe administrative principale 2^{ème} classe
Madame Véronique CHEVRIER, adjointe administrative principale 1^{ère} classe
Madame Eve DELORS, adjointe administrative
Madame Valérie FIRMERY, adjointe administrative principale 1^{ère} classe
Madame Delphine FRITZ, secrétaire administrative de classe normale
Monsieur Jean-Yves GAILLARD, adjoint administratif principal 2^{ème} classe
Madame Stéphanie GERARD, adjointe administrative
Madame Angélique HEIM, adjointe administrative
Madame Christine JADELOT, secrétaire administrative de classe supérieure
Madame Christel LORRAIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle
Madame Manon RIVES, adjointe administrative
Madame Aline SIFFERT, attachée d'administration de l'Etat
Madame Nathalie SIKORSKI, adjointe administrative principale 2^{ème} classe
Madame Marie-Annick VAULOT, adjointe administrative principale 1^{ère} classe
Madame Marie WENTZLER, adjointe administrative principale 2^{ème} classe

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée sur le site internet de la cour.

Fait à Nancy, le 1^{er} septembre 2023

Pascale ROUSSELLE

